

PLAN D'EPANDGE 1/25 000

Exploitation : LE FUR SANDRINE

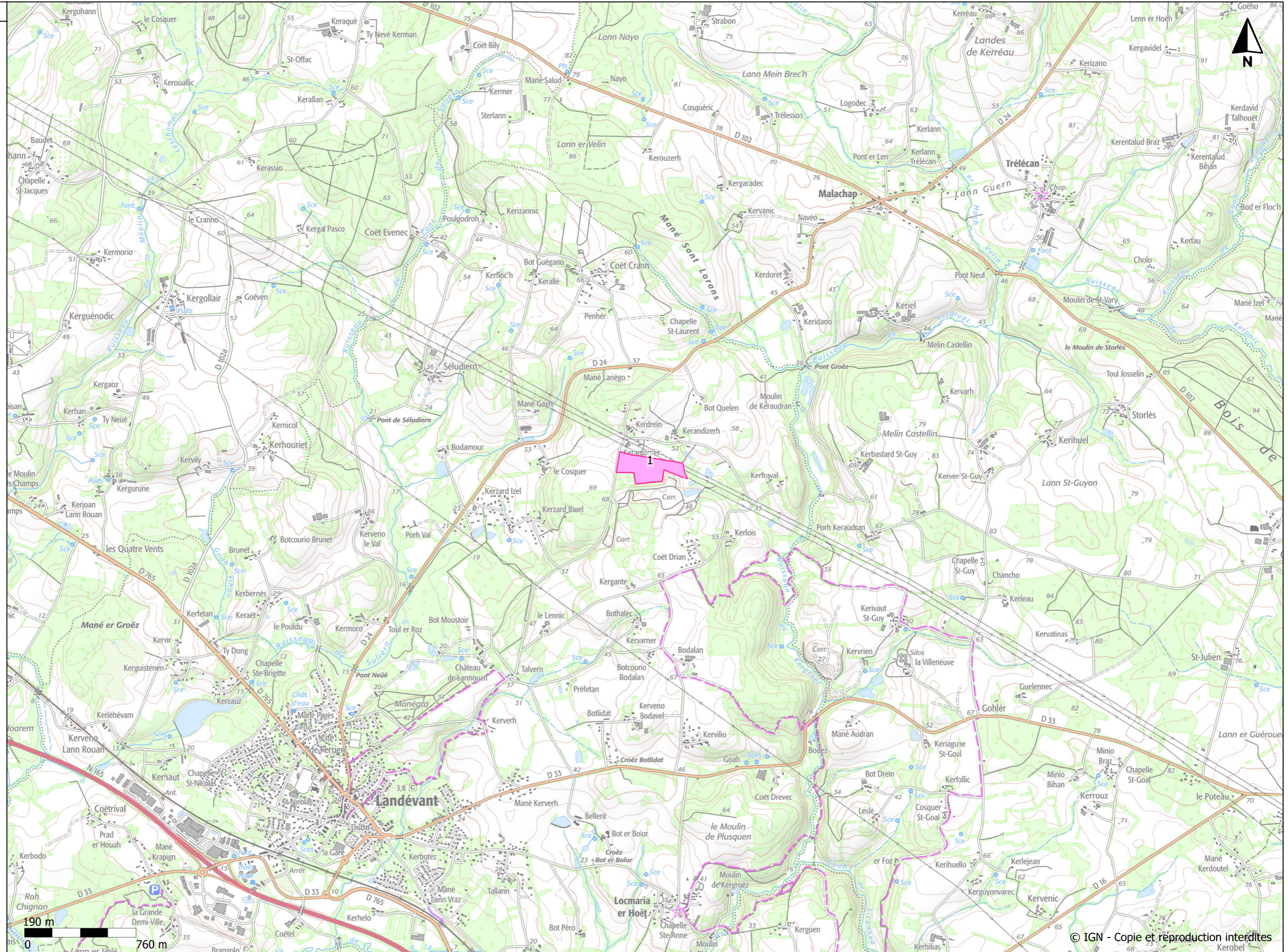
Echelle : 1 / 25 000

LE FUR SANDRINE
commune de LANDEVANT

Page : 1

LEGENDE

- Ilot
- Ilot




PLAN D'EPANDAGE 1/5000

LE FUR SANDRINE
commune de LANDEVANT

LEGENDE


Cause d'exclusion

 Cours d'eau

 Plan d'eau

 Tiers

Unité d'épandage

 Unité d'épandage



Parcelles du Plan d'Épandage

Exploitation de : LE FUR Sandrine commune de LANDEVANT

A = Excès d'eau 0 : Durable 1 : Temporaire 2 : Absence	B = Capacité de rétention d'eau 0 : Faible 1 : Moyenne 2 : Élevée	C = Pente 0 : Élevée 1 : Moyenne 2 : Faible	Classe d'aptitude à l'épandage Classe = 0 : Nulle ou très faible Classe = 1 : Moyenne ou temporaire Classe = 2 : Bonne à très bonne
--	---	---	---

Adhérent	Commune	Ilot	Surface totale ilot (ha)	Découpage ilot	Utilisation	Surface SAU	Exclusion réglementaire	Surface légalement épandable à 50 m des tiers	Surface légalement épandable à 15 m des tiers	Raisons d'Exclusions (réglementaires ou pédologiques)	Critère d'Aptitude			Aptitude finale	Aptitude du sol			Éléments de topographie & niveau de risque	Éléments de protection naturels préexistants	Mesures compensatoires
											A	B	C		Classe 0	Classe 1	Classe 2			
LE FUR Sandrine	LANDEVANT	1	6,15	6,15	TC	6,15	0	6,15	6,15		2	2	2	2			6,15	Parcelle en culture plane. Pas de risque	Présence d'un bosquet au Sud	Néant
		Sous total commune		6,15	6,15		6,15	0,00	6,15	6,15					0,00	0,00	6,15			
Total Exploitation			6,15	6,15		6,15	0,00	6,15	6,15					0,00	0,00	6,15				

TC	6,15
THnp	0
THp	0
BH	0
au	0
	6,15

6,15	0	6,15	6,15
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
6,15	0	6,15	6,15

0	0	6,15	6,15
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	0	0
0	0	6,15	6,15

**Pièces supplémentaires 4: Plan de Valorisation
des Effluents et de Fertilisation des cultures
(PVEF) et Convention d'Épandage**

SCEA PENN ROZ

Synthèse et bilans du projet agronomique sur l'exploitation

SCEA DE LANN KERBASTARD

PLUVIGNER

6) Principales cultures

Surfaces de l'exploitation	SAU ha
Céréales	
Colza (oléagineux)	
Pois (protéagineux)	
Maïs grain	
Légumes	
Jachères, vergers...	
Maïs ensilage	
Autres fourrages	
Prairies de fauche	
Prairies pâturées	
Total	0,0

Parcours volailles	0,0
Dérobées pâturées	0,0
Autres dérobées	0,0

8) Fertilisation azotée et pression par ha

Azote (kg)	sur SAU	par ha	Plafond / ha directive nitrates
N issu d'élevage	0	0	170
N organique non élevage	0	0	
N minéral (kg N)	0	0	
N total (kg)	0	0	

9.1) Comparaison des apports d'N élevage et exports des récoltes

kg d'azote N	sur SAU	ratio Apport / Export
Apports N élevage	0	
Exportations	0	

9.2) Balance globale de fertilisation azotée sur l'exploitation (BGA)

kg d'azote N	sur SAU	par ha	Plafond / ha en vigueur
Apports d'azote	0		
dont restitution au pâturage	0		
dont épandage N organique	0		
dont fertilisation minérale	0		
Exportation par les récoltes	0		
Solde BGA (apport-export)	0		50
Solde BGA hors légumineuses *	0		

10) Apports de phosphore et balance globale en phosphore

kg de P ₂ O ₅	sur SAU	par ha	Plafond en vigueur
Apports de phosphore	0		
dont Restitutions pâturage	0		
Epannage P organique	0		
Fertilisation minérale	0		
Exportation par les récoltes	0		
Solde de la balance phosphore (apport-export)	0		

sur SRD	par ha	Plafond en vigueur
0		

Apport/Export

11) Apports de potassium par les épandages et exportations par les cultures

	sur SAU	par ha
Apports de K ₂ O par les épandages organiques	0	
Exportations par les cultures	0	

Informations complémentaires :

7.1) Bilan fourrager

	t MS	Achat - cession	t MS disponibles
> Fourrages produits sur l'exploitation			
Herbe pâturée	0		0
Herbe fauchée	0		0
Maïs ensilage	0		0
Betterave	0		0
Autres fourrages pâturés	0		0
Autres fourrages fauchés	0		0
	0	0	0

> Substituts de fourrages

Fourr. déshydratés, drèches, coproduits...	
Paille aliment	
Total ressources en fourrages	0

>> Besoins du troupeau

	UGB	tMS/UGB	Besoin
Vaches laitières	0	6,2	0
Autres bovins	0	6,2	0
Autres herbivores	0	6,2	0
Total besoins en t de MS			0

Bilan Ressources - Besoins (t MS)	0
Taux de couverture des besoins	

7.2) Gestion du pâturage

Surfaces pâturées	0,0 ha équiv.
Fourrages pâturés	0 t de MS
Seuil critique	0 UGB.JPP/ha
Pression de pâturage	0 UGB.JPP/ha

* Légumineuses à soldes négatifs	0,0 ha
Total des soldes négatifs	0 kg N

Synthèse du projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation de

SCEA DE LANN KERBASTARD

PLUVIGNER

Caractéristiques de l'exploitation

Types et importance des cheptels

Herbivores		vaches laitières
Porcins		troues
Volailles		m ²

Azote produits par le cheptel (kg/an)

par tous les animaux 9853

Flux d'azote organique (entrées-sorties)

	kg azote	type / procédé
reçu	0	
cédé	9853	
éliminé	0	
transféré	0	

Nature et quantité d'effluents à gérer en épandage

Type	kg azote
Lisier porc	0

Terres agricoles cultivées

Surfaces	(ha)
Surface agricole utile (SAU)	0
Surfaces épandables	0
Pâtures non épandables	0
Surface recevant des déjections	0

Principales cultures	(ha)
Céréales, maïs grain	0
Colza, pois...	0
Culture fourragères	0
Prairies	0
Légumes, autres	0

Synthèse du bilan agronomique prévisionnel de l'azote

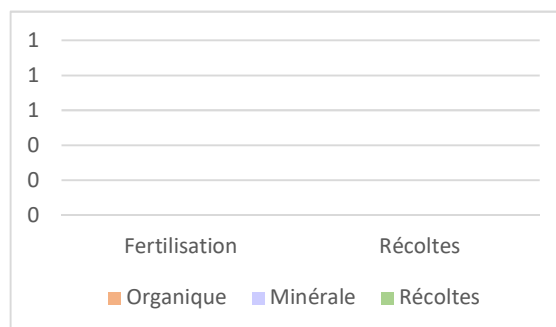
Apports d'azote issu d'élevage 0 kg

soit une pression de 0 kg N par ha de SAU

(plafond directive nitrates : 170)

Fertilisation azotée sur la SAU en kg de N

Engrais minéraux	0 kg	kg/ha
Fertilisants organiques	0 kg	kg/ha
Total des apports	0 kg	kg/ha



Exportation d'azote par les récoltes

Total des exportations	0 kg	kg/ha
------------------------	------	-------

Balance globale en azote

BGA = apports (fertilisation) - sorties (export récoltes)

Solde BGA 0 kg kg/ha

(plafond directive nitrates - ZAR : 50)

La balance globale en azote sera légèrement excédentaire

Synthèse des apports prévisionnels en phosphore

Fertilisation phosphorée sur la SAU en kg de P₂O₅

Engrais minéraux	0 kg	kg/ha
Fertilisants organiques	0 kg	kg/ha
Total des apports	0 kg	kg/ha

Sur la surface recevant des déjections

Apports 0 kg
soit kg/ha

Exportation de phosphore par les récoltes

Total des exportations	0 kg	kg/ha
------------------------	------	-------

Balance globale en phosphore

BGP = apports (fertilisation) - sorties (export récoltes)

Solde BGP 0 kg kg/ha

La balance globale en phosphore sera légèrement excédentaire

EARL DE KERGATE

Projet de valorisation des effluents d'élevage et de fertilisation des cultures

Exploitation : EARL DE KERGATE PLUVIGNER

1) Azote et phosphore d'origine animale produits par le cheptel

BOVINS (et autres herbivores)	effectif	UGB fourrage	mois au pâturage	Azote (kg N)			Phosphore (kg P2O5)			% lisier N maît
				par animal	N total	N maîtrisable	par animal	P2O5 total	P2O5 maîtrisable	
Vache laitière(<6000kg lait)	70	66,5	7,10	104,0	7280	2144	38,0	2660	1086	60
Bovin 0-1 an croissance	25	7,5	2,00	25,0	625	521	7,0	175	146	0
Bovin 1-2 ans croissance	25	15,0	6,00	42,5	1063	531	18,0	450	225	0
Génisse > 2ans	15	10,5	9,0	54,0	810	203	25,0	375	94	0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
Total	135	99,5	UGB.JPP 20429		9778	3398		3660	1551	

VOLAILLES	type de production	effectif	bandes par an	norme de rejet	Azote (kg N)		norme de rejet	Phosphore (kg P2O5)		% lisier
					N total	N maîtrisable		P2O5 total	P2O5 maîtrisable	
					0	0		0	0	0
					0	0		0	0	0
					0	0		0	0	0
					0	0		0	0	0
					0	0		0	0	

PORCS	effectifs	type aliment.	type déjection	Azote (kg N)			Phosphore (kg P2O5)			N lisier urine
				par animal	N total	N maîtrisable	par animal	P2O5 total	P2O5 maîtrisable	
				0,00	0	0	0,00	0	0	
				0,00	0	0	0,00	0	0	
				0,00	0	0	0,00	0	0	
				0,00	0	0	0,00	0	0	
				0,00	0	0	0,00	0	0	
				0,00	0	0	0,00	0	0	
				0	0	0	0	0	0	

Total de l'élevage	9778	3398	3660	1551
dont herbivores au pâturage	6379		2109	
dont volailles sur parcours	0		0	

2) Quantités d'azote et phosphore maîtrisables après importation, exportation ou traitement

Origine d'élevage type de produits	Azote (kg N)				Phosphore (kg P2O5)				mode d'élimination provenance destination
	produit	réduit ou éliminé	+ import - export	Reste à gérer	produit	réduit ou éliminé	+ import - export	Reste à gérer	
Fumier bovin	2112		0	2112	899		0	899	
Fumier volaille-4m	0		0	0	0		0	0	
Fumier porc - 6 mois	0		0	0	0		0	0	
Lisier bovin	1286		0	1286	652		0	652	
Lisier volaille-canard	0		0	0	0		0	0	
Lisier porc	0		3000	3000	0		2062	2062	
	0		0	0	0		0	0	
			0	0			0	0	
			0	0			0	0	
			0	0			0	0	
Total	3398	0	3000	6398	1551	0	2062	3613	

3) Produits fertilisants à épandre sur l'exploitation et teneur en azote moyenne

Produits fertilisants	abréviation	Azote kg N	N issu d'élevage	Perte stock prolongé	reste à épandre	Teneur* N/t	Masse* t	% N issu élevage
Fumier bovin	Fu.bov	2112	2112		2112	5,5	384	100
Lisier bovin	Li.bov	1286	1286		1286	2,5	515	100
Lisier porc	Li.por	3000	3000		3000	3	1000	100
		0	0		0			0
		0	0		0			0
		0	0		0			0
		6398	6398		6398			

(* estimation)

4) - Utilisation du foncier

Hors parcours (ha)	SAU	SPE	Hors SPE
Cultures	22,6	20,6	2,0
Prairies non pâturées	21,3	15,8	5,6
Prairies pâturées	34,4	27,5	6,9
Autres			0,0
Total	78,3	63,9	14,4

Surface recevant des déjections

SRD 70,7

Emis au pâturage	Total	Azote	P2O5
	6379		
	par ha	185,7	61,4

Emis sur parcours	Total	Azote	P2O5
	0		
	par ha	0,0	0,0

Parcours (plein air) (ha) 0,0

5a) Projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation

SCH*	Cultures	ATP **	Précédent cultures		inter-culture	Surfaces		Fertilisants organiques										Engrais minér.		Total N efficace N/ha			
			type	résidu		SAU (ha)	dérobée 2e culture	Fu.bov t/ha	N/ha	Li.bov t/ha	N/ha	Li.por t/ha	N/ha	t/ha	N/ha	t/ha	N/ha	t/ha	N/ha		Azote total N/ha	efficace	Azote N/ha
1	Mélange céréalier		maïs	export		4,8						30	90					90	54			54	
1	Orge		céréale	export		4,8						30	90					90	54			54	
1	Maïs ensilage		céréale	export	Cipan	4,8						43	130					130	91			91	
2	Mélange céréalier		maïs	export		2,9						30	90					90	54			54	
2	Maïs ensilage		céréale	export	Cipan	2,9						43	130					130	91			91	
3	Maïs ensilage		prairie 2-3	fauche		1,0						20	60					60	42			42	
3	Pr fauche Gram+Lég		maïs	export		1,0						27	80					80	52			52	
4	Pâture-Gram+TB-lent		prairie 2-3	pâturé		34,4		11	61	15	37							99	27			27	
5	Pr fauche Gram+Lég		prairie 2-3	fauche		20,3						12	36					36	23			23	
!	Bande enherbée					1,4												0				0	
						78,3	0,0	2112		1286	3000		0		0		0		0	0			2865
						Epandu N disponible		2112		1286	3000		0		0		0		0		dont hors SRD		
						Surfaces épandues		34,4		34,4	42,5		0,0		0,0		0,0						

* SCH = système de cultures homogène

* ATP = antécédent prairie de plus de 3 ans

5b) Projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation

SCH*	Cultures Fourrages	Rendements récoltés		Exportation par les récoltes						Besoins N de la culture		Estimation de la fourniture par le sol (kg N/ha)							Calcul de la dose	Dose à apporter (fourchette) kg N / ha		Dose prévue N eff/ha	
		Principal fauche	Résidu pâturé	Azote N		P2O5		K2O		par u	par ha	Mhs	Mha	Mhp	Mhr	Rsh	- Rfc	Total		de	à		
1	Mélange céréaliier	60,0 q	export	2,2	132	1,3	78	2,0	120	2,5	150	55	13	0	0	50	-30	88	62	42	82	54	
1	Orge	67,0 q	export	2,1	141	1,0	67	1,9	127	2,5	168	35	8	0	0	50	-30	62	105	85	125	54	
1	Maïs ensilage	13,0 tMS	export	12,5	163	5,5	72	12,5	163	14,0	182	77	18	0	20	10	-30	94	88	68	108	91	
2	Mélange céréaliier	60,0 q	export	2,2	132	1,3	78	2,0	120	2,5	150	58	13	0	0	50	-30	91	59	39	79	54	
2	Maïs ensilage	13,0 tMS	export	12,5	163	5,5	72	12,5	163	14,0	182	80	19	0	20	10	-30	99	83	63	103	91	
3	Maïs ensilage	13,0 tMS	export	12,5	163	5,5	72	12,5	163	14,0	182	85	12	30	0	50	-30	147	35	15	55	42	
3	Pr fauche Gram+Lég	6,0 tMS	fauche 0,0	20,0	120	7,0	42	22,0	132	16,0	96	58	14	0	0	0	0	72	34	14	54	52	
4	Pâture-Gram+TB-lent	0,0 tMS	pâturé 7,5	25,0	188	8,5	64	30,0	225	19,0	143	78	44	0	0	0	0	123	29	9	49	27	
5	Pr fauche Gram+Lég	6,0 tMS	fauche 0,0	20,0	120	7,0	42	22,0	132	16,0	96	61	7	0	0	0	0	68	40	20	60	23	
!	Bande enherbée	0,0 0		0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	0	
				Total sur SAU		12109		4631		13497									3495				

Lame drainante < 400 mm

PVEF 2019-v1.0

Synthèse et bilans du projet agronomique sur l'exploitation

EARL DE KERGATE

PLUVIGNER

6) Principales cultures

Surfaces de l'exploitation	SAU ha
Céréales	12,5
Colza (oléagineux)	
Pois (protéagineux)	
Maïs grain	
Légumes	
Jachères, vergers...	
Maïs ensilage	8,7
Autres fourrages	
Prairies de fauche	21,3
Prairies pâturées	34,4
Total	76,9

Parcours volailles	0,0
Dérobées pâturées	0,0
Autres dérobées	0,0

8) Fertilisation azotée et pression par ha

Azote (kg)	sur SAU	par ha	Plafond / ha directive nitrate
N issu d'élevage	12778	163	170
N organique non élevage	0	0	
N minéral (kg N)	0	0	
N total (kg)	12778	163	

9.1) Comparaison des apports d'N élevage et exports des récoltes

kg d'azote N	sur SAU	ratio Apport / Export
Apports N élevage	12778	106%
Exportations	12109	

9.2) Balance globale de fertilisation azotée sur l'exploitation (BGA)

kg d'azote N	sur SAU	par ha	Plafond / ha en vigueur
Apports d'azote	12778	163,2	
dont restitution au pâturage	6379	81,5	
dont épandage N organique	6398	81,7	
dont fertilisation minérale	0	0,0	
Exportation par les récoltes	12109	154,7	
Solde BGA (apport-export)	669	8,5	50
Solde BGA hors légumineuses *	669	8,5	

* Légumineuses à soldes négatifs	0,0 ha
Total des soldes négatifs	0 kg N

10) Apports de phosphore et balance globale en phosphore

kg de P ₂ O ₅	sur SAU	par ha	Plafond en vigueur
Apports de phosphore	5722	73,1	
dont Restitutions pâturage	2109	26,9	
Epannage P organique	3613	46,2	
Fertilisation minérale	0	0,0	
Exportation par les récoltes	4631	59,2	
Solde de la balance phosphore (apport-export)	1091	13,9	85

Apport/Export
124%

sur SRD	par ha	Plafond en vigueur
5722	80,9	85

7.1) Bilan fourrager

> Fourrages produits sur l'exploitation	t MS	Achat - cession	t MS disponibles
Herbe pâturée	258		258
Herbe fauchée	128		128
Maïs ensilage	113		113
Betterave	0		0
Autres fourrages pâturés	0		0
Autres fourrages fauchés	0		0
Total	499	0	499

> Substituts de fourrages

Fourr. déshydratés, drèches, coproduits...	
Paille aliment	
Total ressources en fourrages	499

>> Besoins du troupeau

	UGB	tMS/UGB	Besoin
Vaches laitières	67	6,2	412
Autres bovins	33	6,2	205
Autres herbivores	0	6,2	0
Total besoins en t de MS			617

Bilan Ressources - Besoins (t MS)	-118
Taux de couverture des besoins	81%

7.2) Gestion du pâturage

Surfaces pâturées	34,4 ha équiv.
Fourrages pâturés	258 t de MS
Seuil critique	625 UGB.JPP/ha
Pression de pâturage	595 UGB.JPP/ha

11) Apports de potassium par les épandages et exportations par les cultures

	sur SAU	par ha
Apports de K ₂ O par les épandages organiques	14129	181
Exportations par les cultures	13497	172

Informations complémentaires :

Synthèse du projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation de

EARL DE KERGATE

PLUVIGNER

Caractéristiques de l'exploitation

Types et importance des cheptels

Herbivores	vaches laitières
Porcins	truies
Volailles	m ²

Azote produits par le cheptel (kg/an)

par tous les animaux	9778
dont émis au pâturage	6379

Flux d'azote organique (entrées-sorties)

	kg azote	type / procédé
reçu	0	
cédé	-3000	
éliminé	0	
transféré	0	

Nature et quantité d'effluents à gérer en épandage

Type	kg azote
Fumier bovin	2112
Lisier bovin	1286
Lisier porc	3000

Terres agricoles cultivées

Surfaces	(ha)
Surface agricole utile (SAU)	78,27
Surfaces épandables	63,88
Pâtures non épandables	6,85
Surface recevant des déjections	70,73

Principales cultures	(ha)
Céréales, maïs grain	12,5
Colza, pois...	0
Culture fourragères	8,7
Prairies	55,7
Légumes, autres	0

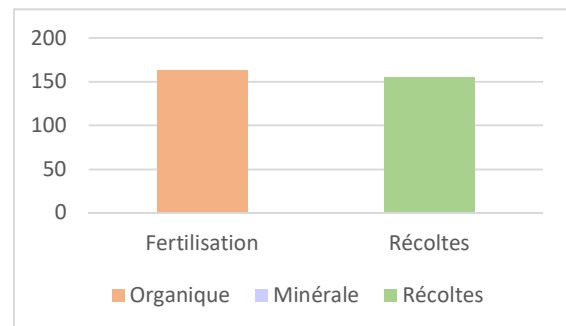
Synthèse du bilan agronomique prévisionnel de l'azote

Apports d'azote issu d'élevage 12778 kg

soit une pression de 163 kg N par ha de SAU
(plafond directive nitrates : 170)

Fertilisation azotée sur la SAU en kg de N

Engrais minéraux	0 kg	0 kg/ha
Fertilisants organiques	12778 kg	163 kg/ha
Total des apports	12778 kg	163 kg/ha



Exportation d'azote par les récoltes

Total des exportations	12109 kg	155 kg/ha
------------------------	----------	-----------

Balance globale en azote

BGA = apports (fertilisation) - sorties (export récoltes)

Solde BGA 669 kg 9 kg/ha

(plafond directive nitrates - ZAR : 50)

La balance globale en azote sera proche de l'équilibre

Synthèse des apports prévisionnels en phosphore

Fertilisation phosphorée sur la SAU en kg de P₂O₅

Engrais minéraux	0 kg	0 kg/ha
Fertilisants organiques	5722 kg	73 kg/ha
Total des apports	5722 kg	73 kg/ha

Sur la surface recevant des déjections

Apports 5722 kg
soit 81 kg/ha

Exportation de phosphore par les récoltes

Total des exportations	4631 kg	59,2 kg/ha
------------------------	---------	------------

Balance globale en phosphore

BGP = apports (fertilisation) - sorties (export récoltes)

Solde BGP 1091 kg 14 kg/ha

La balance globale en phosphore sera très peu excédentaire

Convention d'épandage

Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'élevage ICPE par épandage, Il est convenu entre :

Nom de l'exploitant fournisseur des effluents : SCEA PENN ROZ

Dénommé producteur d'effluent dans ce qui suit.

Demeurant au Kerbastard St Guy

Sur la commune de PLUVIGNER (56 330)

Et

Nom de l'exploitant receveur des effluents

Dénommé agriculteur bénéficiaire dans ce qui suit : GAEC DE KERGATTE

Demeurant au Kergate

Sur la commune de PLUVIGNER (56 330)

ARTICLE 1 - ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agriculteur bénéficiaire, une quantité d'effluents d'élevage sous forme de **Lisier de porcs**, correspondant à **3 000 unités d'azote** et **2 062 unités P₂O₅** (calculées sur la base des références les plus actuelles) en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre les cocontractants.

Le producteur d'effluent complète le bon de livraison (qui figure dans le cahier de fertilisation) à chaque apport. Il informe annuellement les services de la Préfecture des quantités exportés.

ARTICLE 2- ENGAGEMENT DE L'AGRICULTEUR-BENEFICIAIRE (RECEVEUR DES EFFLUENTS)

L'agriculteur-bénéficiaire atteste que son exploitation agricole comporte:

Catégorie des animaux	Effectifs	uN totales produites	Surface Agricole Utile (SAU) total (ha)	Surface Potentiellment Epandable (SPE) (ha)	SPE mise à disposition (Ha) voir en annexe le nom et surface des îlots RPG)
Vaches laitières	70	9 778	78.3	63.9	63.9
Génisses 0-1 an	25				
Génisses 1-2 ans	25				
Génisses + 2 ans	15				

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à valoriser annuellement la quantité de **3 000 d'azote** et de **2 062 P₂O₅** mise à disposition par le producteur d'effluent sur les surfaces de terres épandable répertoriées en annexe technique de la présente convention et figurant au plan d'épandage du producteur d'effluent.

L'agriculteur bénéficiaire déclare ne recevoir aucuns effluents d'un autre élevage.

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de ces effluents, en respectant les règles définies par la législation sur les Installations Classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur). L'agriculteur bénéficiaire atteste que les surfaces épanchable et pâturées de son exploitation sont aptes à recevoir des quantités d'effluents (effluent produit sur place + effluent importé-effluent exporté)

ARTICLE 3 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention porte sur une durée de trois années à compter de la date de l'arrêté préfectoral d'autorisation ou du récépissé de déclaration de l'installation classée du producteur.

ARTICLE 4- CHANGEMENT D'EXPLOITANT AGRICOLE

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière...) l'agriculteur bénéficiaire devra en avertir le producteur d'effluent dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception. Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture (service des Installations Classées agricoles).

ARTICLE 5 - RESILIATION

Avant son terme normal (3 ans), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires. La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire.

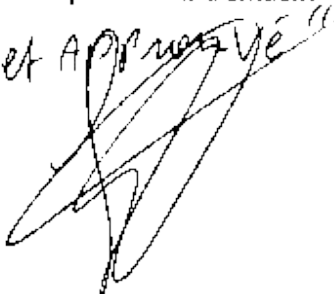
Une fois l'accord des 2 parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la préfecture dans un délai de 3 mois avant la date de résiliation (service des Installations Classées agricoles) les solutions envisagées pour compenser cette résiliation.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des Installations Classées agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

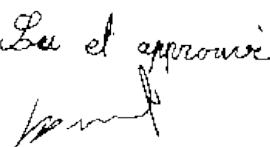
Fait en deux exemplaires à PLUVIGNER., le 09/05/2022

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

Le producteur d'effluent

« Lu et approuvé »


L'agriculteur bénéficiaire

« Lu et approuvé »


LE DANTEC Nicole

5a) Projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation

SCH*	Cultures	ATP **	Précédent cultures		inter-culture	Surfaces		Fertilisants organiques										Engrais minér.		Total N efficace N/ha				
			type	résidu		SAU (ha)	dérobée 2e culture	Li.por t/ha	N/ha	t/ha	N/ha	t/ha	N/ha	t/ha	N/ha	t/ha	N/ha	t/ha	N/ha		Azote N/ha total	efficace	Azote N/ha	P2O5 /ha
1	Orge		céréale	export		6,0		38	115											115	69	52		121
1	Mais grain		céréale	export	Cipan	6,0		33	100											100	70	43		113
1	Triticale		maïs	enfoui		6,0		38	114											114	68	31		99
2	Triticale		maïs	enfoui		2,3		38	114											114	68	27		95
2	Mais grain		céréale	export	Cipan	2,3		33	100											100	70	36		106
3	Mais grain		maïs	enfoui		1,2		33	100											100	70	27		97
4	Pr fauche Gram+Lég		prairie 2-3	fauche		14,6		20	61											61	40			40
5	bande enherbée		prairie 6+			1,1														0				0
						39,5	0,0	3477		0	0	0	0	0	0	0	0	0			934	0	3160	
								3478		0	0	0	0	0	0	0	0	0			dont hors SRD			
								38,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0							

* SCH = système de cultures homogène
 * ATP = antéprécédent prairie de plus de 3 ans

Epandu
 N disponible
 Surfaces épandues

5b) Projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation

SCH*	Cultures Fourrages	Rendements récoltés		Exportation par les récoltes						Besoins N de la culture		Estimation de la fourniture par le sol (kg N/ha)							Calcul de la dose	Dose à apporter (fourchette) kg N / ha de à		Dose prévue N eff/ha
		Principal fauche	Résidu pâturé	Azote N par U par ha		P2O5 par U par ha		K2O par U par ha		par u	par ha	Mhs	Mha	Mhp	Mhr	Rsh	- Rfc	Total				
1	Orge	67,0 q	export	2,1	141	1,0	67	1,9	127	2,5	168	38	8	0	0	50	-30	66	102	82	122	121
1	Maïs grain	85,0 q	enfoui	1,5	128	0,7	60	0,5	43	2,3	196	83	19	0	20	10	-30	102	94	74	114	113
1	Triticale	63,0 q	export	2,5	158	1,1	69	1,6	101	2,6	164	60	13	0	-10	50	-30	83	80	60	100	99
2	Triticale	63,0 q	export	2,5	158	1,1	69	1,6	101	2,6	164	65	13	0	-10	50	-30	88	76	56	96	95
2	Maïs grain	85,0 q	enfoui	1,5	128	0,7	60	0,5	43	2,3	196	90	18	0	20	10	-30	108	87	67	107	106
3	Maïs grain	85,0 q	enfoui	1,5	128	0,7	60	0,5	43	2,3	196	90	17	0	-10	50	-30	117	78	58	98	97
4	Pr fauche Gram+Lég	5,0 tMS	fauche 0,0	20,0	100	7,0	35	22,0	110	16,0	80	53	12	0	0	0	0	66	20	0	40	40
5	bande enherbée	0,0 0		0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	interdit		0
				Total sur SAU		4827		2055		3613									2422			

Lame drainante < 400 mm

PVEF 2019-v1.0

Synthèse et bilans du projet agronomique sur l'exploitation

LE DANTEC NICOLE

PLUVIGNER

6) Principales cultures

Surfaces de l'exploitation	SAU ha
Céréales	14,3
Colza (oléagineux)	
Pois (protéagineux)	
Maïs grain	9,5
Légumes	
Jachères, vergers...	
Maïs ensilage	
Autres fourrages	
Prairies de fauche	14,6
Prairies pâturées	
Total	38,4

Parcours volailles	0,0
Dérobées pâturées	0,0
Autres dérobées	0,0

8) Fertilisation azotée et pression par ha

Azote (kg)	sur SAU	par ha	Plafond / ha directive nitrate
N issu d'élevage	3478	88	170
N organique non élevage	0	0	
N minéral (kg N)	934	24	
N total (kg)	4412	112	

9.1) Comparaison des apports d'N élevage et exports des récoltes

kg d'azote N	sur SAU	ratio Apport / Export
Apports N élevage	3478	72%
Exportations	4827	

9.2) Balance globale de fertilisation azotée sur l'exploitation (BGA)

kg d'azote N	sur SAU	par ha	Plafond / ha en vigueur
Apports d'azote	4412	111,6	50
dont restitution au pâturage	0	0,0	
dont épandage N organique	3478	88,0	
dont fertilisation minérale	934	23,6	
Exportation par les récoltes	4827	122,1	
Solde BGA (apport-export)	-415	-10,5	
Solde BGA hors légumineuses *	-415	-10,5	

10) Apports de phosphore et balance globale en phosphore

kg de P ₂ O ₅	sur SAU	par ha	Plafond en vigueur
Apports de phosphore	2390	60,5	85
dont Restitutions pâturage	0	0,0	
Epannage P organique	2390	60,5	
Fertilisation minérale	0	0,0	
Exportation par les récoltes	2055	52,0	
Solde de la balance phosphore (apport-export)	335	8,5	

Apport/Export
116%

11) Apports de potassium par les épandages et exportations par les cultures

	sur SAU	par ha
Apports de K ₂ O par les épandages organiques	2474	63
Exportations par les cultures	3613	91

Informations complémentaires :

7.1) Bilan fourrager

	t MS	Achat - cession	t MS disponibles
> Fourrages produits sur l'exploitation			
Herbe pâturée	0		0
Herbe fauchée	73		73
Maïs ensilage	0		0
Betterave	0		0
Autres fourrages pâturés	0		0
Autres fourrages fauchés	0		0
Total	73	0	73

> Substituts de fourrages

Fourr. déshydratés, drèches, coproduits...	
Paille aliment	
Total ressources en fourrages	73

>> Besoins du troupeau

	UGB	tMS/UGB	Besoin
Vaches laitières	0	6,2	0
Autres bovins	0	6,2	0
Autres herbivores	0	6,2	0
Total besoins en t de MS			0

Bilan	Ressources - Besoins (t MS)	73
Taux de couverture des besoins		

7.2) Gestion du pâturage

Surfaces pâturées	0,0 ha equiv.
Fourrages pâturés	0 t de MS
Seuil critique	0 UGB.JPP/ha
Pression de pâturage	0 UGB.JPP/ha

* Légumineuses à soldes négatifs	0,0 ha
Total des soldes négatifs	0 kg N

Synthèse du projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation de

LE DANTEC NICOLE

PLUVIGNER

Caractéristiques de l'exploitation

Types et importance des cheptels

Herbivores		vaches laitières
Porcins		truies
Volailles		m ²

Azote produits par le cheptel (kg/an)

par tous les animaux 0

Flux d'azote organique (entrées-sorties)

	kg azote	type / procédé
reçu	0	
cédé	-3478	
éliminé	0	
transféré	0	

Nature et quantité d'effluents à gérer en épandage

Type	kg azote
Lisier porc	3478

Terres agricoles cultivées

Surfaces	(ha)
Surface agricole utile (SAU)	39,52
Surfaces épandables	28,35
Pâtures non épandables	0
Surface recevant des déjections	28,35

Principales cultures (ha)

Céréales, maïs grain	23,82
Colza, pois...	0
Culture fourragères	0
Prairies	14,61
Légumes, autres	0

Synthèse du bilan agronomique prévisionnel de l'azote

Apports d'azote issu d'élevage 3478 kg

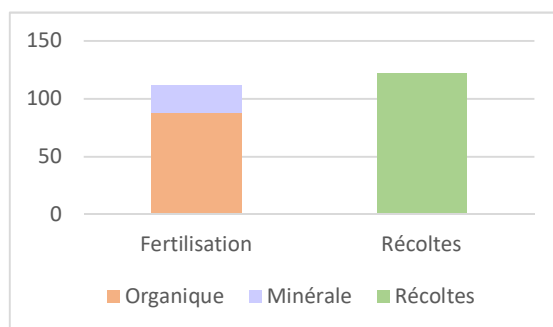
soit une pression de 88 kg N par ha de SAU
(plafond directive nitrate : 170)

Fertilisation azotée sur la SAU en kg de N

Engrais minéraux	934 kg	24 kg/ha
Fertilisants organiques	3478 kg	88 kg/ha
Total des apports	4412 kg	112 kg/ha

Exportation d'azote par les récoltes

Total des exportations	4827 kg	122 kg/ha
------------------------	---------	-----------



Balance globale en azote

BGA = apports (fertilisation) - sorties (export récoltes)

Solde BGA -415 kg -10 kg/ha

(plafond directive nitrate - ZAR : 50)

La balance globale en azote sera proche de l'équilibre

Synthèse des apports prévisionnels en phosphore

Fertilisation phosphorée sur la SAU en kg de P₂O₅

Engrais minéraux	0 kg	0 kg/ha
Fertilisants organiques	2390 kg	60 kg/ha
Total des apports	2390 kg	60 kg/ha

Sur la surface recevant des déjections

Apports 2390 kg
soit 84 kg/ha

Exportation de phosphore par les récoltes

Total des exportations	2055 kg	52 kg/ha
------------------------	---------	----------

Balance globale en phosphore

BGP = apports (fertilisation) - sorties (export récoltes)

Solde BGP 335 kg 8 kg/ha

La balance globale en phosphore sera très peu excédentaire

Convention d'épandage

Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'élevage ICPE par épandage, Il est convenu entre :

Nom de l'exploitant fournisseur des effluents : SCEA PENN ROZ

Dénommé producteur d'effluent dans ce qui suit.

Demeurant au Kerbastard St Guy

Sur la commune de PLUVIGNER (56 330)

Et

Nom de l'exploitant receveur des effluents

Dénommé agriculteur bénéficiaire dans ce qui suit : Mme LE DANTEC Nicole

Demeurant au Kerdoret

Sur la commune de PLUVIGNER (56 330)

ARTICLE 1 - ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agriculteur bénéficiaire, une quantité d'effluents d'élevage sous forme de **Lisier de porcs**, correspondant à **3 478 unités d'azote** et **2390 unités P₂O₅** (calculées sur la base des références les plus actuelles) en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre les cocontractants.

Le producteur d'effluent complète le bon de livraison (qui figure dans le cahier de fertilisation) à chaque apport. Il informe annuellement les services de la Préfecture des quantités exportés.

ARTICLE 2- ENGAGEMENT DE L'AGRICULTEUR-BENEFICIAIRE (RECEVEUR DES EFFLUENTS)

L'agriculteur-bénéficiaire atteste que son exploitation agricole comporte:

Catégorie des animaux	Effectifs	uN totales produites	Surface Agricole Utile (SAU) total (ha)	Surface Potentiellement Epandable (SPE) (ha)	SPE mise à disposition (Ha) voir en annexe le nom et surface des îlots RPG)
0	0	0	39.5	28.4	28.4

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à valoriser annuellement la quantité de **3 478 d'azote** et de **2 390 P₂O₅** mise à disposition par le producteur d'effluent sur les surfaces de terres épandable répertoriées en annexe technique de la présente convention et figurant au plan d'épandage du producteur d'effluent.

L'agriculteur bénéficiaire déclare ne recevoir aucun autre effluent d'un autre élevage.

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de ces effluents, en respectant les règles définies par la législation sur les Installations Classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur). L'agriculteur bénéficiaire atteste que les surfaces épandable et pâturées de son exploitation sont aptes à recevoir des quantités d'effluents (effluent produit sur place + effluent importé-effluent exporté)

ARTICLE 3 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention porte sur une durée de trois années à compter de la date de l'arrêté préfectoral d'autorisation ou du récépissé de déclaration de l'installation classée du producteur.

ARTICLE 4- CHANGEMENT D'EXPLOITANT AGRICOLE

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière...) l'agriculteur bénéficiaire devra en avvertir le producteur d'effluent dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception. Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture (service des Installations Classées agricoles).

ARTICLE 5 - RESILIATION

Avant son terme normal (3 ans), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires. La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire.

Une fois l'accord des 2 parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la préfecture dans un délai de 3 mois avant la date de résiliation (service des Installations Classées agricoles) les solutions envisagées pour compenser cette résiliation.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des Installations Classées agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.


Fait en deux exemplaires àPLUNIGNEK....., le...31 décembre 2021...

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

Le producteur d'effluent

“ Lu et Approuvé ”


L'agriculteur bénéficiaire

Lu et Approuvé


JEHANNO Jean-Luc

Projet de valorisation des effluents d'élevage et de fertilisation des cultures

Exploitation : MR JEHANNO JEAN-LUC PLUVIGNER

1) Azote et phosphore d'origine animale produits par le cheptel

BOVINS (et autres herbivores)	effectif	UGB fourrage	mois au pâturage	Azote (kg N)			Phosphore (kg P2O5)			% lisier N maît
				par animal	N total	N maîtrisable	par animal	P2O5 total	P2O5 maîtrisable	
										60
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
Total	0	0,0	UGB.JPP 0		0	0		0	0	

VOLAILLES	type de production	effectif	bandes par an	norme de rejet	Azote (kg N)		Phosphore (kg P2O5)		% lisier
					N total	N maîtrisable	norme de rejet	P2O5 total	
					0	0		0	0
					0	0		0	0
					0	0		0	0
					0	0		0	0
					0	0		0	0
Total					0	0		0	0

PORCS	effectifs	type aliment.	type déjection	par animal	Azote (kg N)		Phosphore (kg P2O5)		N lisier urine
					N total	N maîtrisable	par animal	P2O5 total	
				0,00	0	0	0,00	0	0
				0,00	0	0	0,00	0	0
				0,00	0	0	0,00	0	0
				0,00	0	0	0,00	0	0
				0,00	0	0	0,00	0	0
				0,00	0	0	0,00	0	0
Total					0	0	0,00	0	0

Total de l'élevage	0	0	0	0
dont herbivores au pâturage	0		0	
dont volailles sur parcours	0		0	

2) Quantités d'azote et phosphore maîtrisables après importation, exportation ou traitement

Origine d'élevage type de produits	Azote (kg N)				Phosphore (kg P2O5)				mode d'élimination provenance destination
	produit	réduit ou éliminé	+ import - export	Reste à gérer	produit	réduit ou éliminé	+ import - export	Reste à gérer	
Fumier bovin	0		0	0	0		0	0	
Fumier volaille-4m	0		0	0	0		0	0	
Fumier porc - 6 mois	0		0	0	0		0	0	
Lisier bovin	0		0	0	0		0	0	
Lisier volaille-canard	0		0	0	0		0	0	
Lisier porc	0		2925	2925	0		2010	2010	SCEA LANN KERBASTARD
Lisier porc	0		8456	8456	0		4541	4541	EARL JEHANNO
			0	0			0	0	
			0	0			0	0	
			0	0			0	0	
			0	0			0	0	
Total	0	0	11381	11381	0	0	6551	6551	

3) Produits fertilisants à épandre sur l'exploitation et teneur en azote moyenne

Produits fertilisants	abréviation	Azote kg N	N issu d'élevage	Perte stock prolongé	reste à épandre	Teneur* N/t	Masse* t	% N issu élevage
Lisier porc	Li.por	2925	2925		2925	3,0	975	100
Lisier porc	Li.por	8456	8456		8456	5,0	1691	100
		0	0		0			0
		0	0		0			0
		0	0		0			0
		0	0		0			0
		11381	11381		11381	(* estimation)		

4) - Utilisation du foncier

Hors parcours (ha)	SAU	SPE	Hors SPE
Cultures	108,3	101,2	7,1
Prairies non pâturées	1,6	0,0	1,6
Prairies pâturées			0,0
Autres			0,0
Total	109,9	101,2	8,7

Parcours (plein air) (ha) 0,0

Surface recevant des déjections

SRD 101,2

Emis au pâturage

	Azote	P2O5
Total	0	0
par ha	0,0	0,0

Emis sur parcours

	Azote	P2O5
Total	0	0
par ha	0,0	0,0

5a) Projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation

SCH*	Cultures	ATP **	Précédent cultures		inter-culture	Surfaces		Fertilisants organiques										Engrais minér.		Total N efficace N/ha		
			type	résidu		SAU (ha)	dérobée 2e culture	Li.por t/ha	N/ha	Li.por t/ha	N/ha	t/ha	N/ha	t/ha	N/ha	t/ha	N/ha	t/ha	N/ha		Azote N/ha total	efficace
1	Colza (grain)		céréale	export		14,0		33	100									100	65	41	50	106
1	Triticale		colza, pdt	enfoui		14,0												0	0	87		87
1	Maïs grain		céréale	export	Cipan	14,0		34	102									102	71	29		100
1	Blé		maïs	enfoui		14,0				22	112							112	67	93		160
1	dérobée - rgi		céréale	export		14,0	14,0			24	120							120	78	20		98
2	Blé		céréale	export		1,0												0	0	160		160
2	Maïs grain		céréale	export	Cipan	1,0		35	105									105	74	41		115
2	Triticale		maïs	enfoui		1,0												0	0	127		127
3	Triticale		maïs	enfoui		15,3				20	100							100	60	53		113
3	Maïs grain		céréale	export	Cipan	15,3				26	130							130	91			91
4	Maïs grain		maïs	enfoui	Cipan	15,7				22	108							108	76			76
5	Bande enherbée					0,4												0	0			0
5	Jachère					2,6												0	0			0
5	Pr fauche Gram+Lég		prairie 2-3	fauche		1,6												0	0			0
						Epandu	123,9	14,0	2926	8459	0	0	0	0	0	0	0	4917	700			12423
						N disponible			2925	8456	0	0	0	0	0	0	0	dont hors SRD				
						Surfaces épandues	29,0		74,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0					

* SCH = système de cultures homogène
 * ATP = antécédent prairie de plus de 3 ans

5b) Projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation

SCH*	Rendements récoltés			Exportation par les récoltes						Besoins N de la culture		Estimation de la fourniture par le sol (kg N/ha)							Calcul de la dose	Dose à apporter (fourchette) kg N / ha		Dose prévue N eff/ha
	Cultures Fourrages	Principal fauche	Résidu pâturé	Azote N		P2O5		K2O		par u	par ha	Mhs	Mha	Mhp	Mhr	Rsh	- Rfc	Total		de	à	
				par U	par ha	par U	par ha	par U	par ha													
1	Colza (grain)	30,0 q	enfoui	3,5	105	1,4	42	1,0	30	6,5	195	89	19	0	0	30	-30	109	86	66	106	106
1	Triticale	70,0 q	export	2,5	175	1,1	77	1,6	112	2,6	182	61	13	0	20	50	-30	114	68	48	88	87
1	Maïs grain	80,0 q	enfoui	1,5	120	0,7	56	0,5	40	2,3	184	85	18	0	20	10	-30	103	81	61	101	100
1	Blé	75,0 q	export	2,5	188	1,1	83	1,7	128	3,0	225	61	13	0	-10	50	-30	84	141	121	161	160
1	dérobée - rgi	5,0 tMS	fauche 0,0	22,0	110	6,5	33	22,0	110	25,0	125	38	8	0	0	0	0	47	78	58	98	98
2	Blé	75,0 q	export	2,5	188	1,1	83	1,7	128	3,0	225	60	4	0	0	50	-30	84	141	121	161	160
2	Maïs grain	80,0 q	enfoui	1,5	120	0,7	56	0,5	40	2,3	184	83	6	0	20	10	-30	89	95	75	115	115
2	Triticale	70,0 q	export	2,5	175	1,1	77	1,6	112	2,6	182	60	4	0	-10	50	-30	74	108	88	128	127
3	Triticale	70,0 q	export	2,5	175	1,1	77	1,6	112	2,6	182	65	14	0	-10	50	-30	89	93	73	113	113
3	Maïs grain	80,0 q	enfoui	1,5	120	0,7	56	0,5	40	2,3	184	90	20	0	20	10	-30	110	74	54	94	91
4	Maïs grain	80,0 q	enfoui	1,5	120	0,7	56	0,5	40	2,3	184	110	18	0	20	10	-30	128	56	36	76	76
5	Bande enherbée	0,0 0		0,0	0	0,0	0	0,0	0	0,0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	20	0
5	Jachère	0,0 0		0,0	0	0,0	0	0,0	0				0					0		interdit		0
5	Pr fauche Gram+Lég	3,0 tMS	0,0	20,0	60	7,0	21	22,0	66	16,0	48	55	0	0	0	0	0	55	0	0	10	0
				Total sur SAU		16736		7221		9208									10125			

Lame drainante < 400 mm

PVEF 2019-v1.0

Synthèse et bilans du projet agronomique sur l'exploitation

MR JEHANNO JEAN-LUC

PLUVIGNER

6) Principales cultures

Surfaces de l'exploitation	SAU ha
Céréales	45,3
Colza (oléagineux)	14,0
Pois (protéagineux)	
Maïs grain	46,0
Légumes	
Jachères, vergers...	2,6
Maïs ensilage	
Autres fourrages	
Prairies de fauche	1,6
Prairies pâturées	
Total	109,5

Parcours volailles	0,0
Dérobées pâturées	0,0
Autres dérobées	14,0

8) Fertilisation azotée et pression par ha

Azote (kg)	sur SAU	par ha	Plafond / ha directive nitrate
N issu d'élevage	11381	104	170
N organique non élevage	0	0	
N minéral (kg N)	4917	45	
N total (kg)	16298	148	

9.1) Comparaison des apports d'N élevage et exports des récoltes

kg d'azote N	sur SAU	ratio Apport / Export
Apports N élevage	11381	68%
Exportations	16736	

9.2) Balance globale de fertilisation azotée sur l'exploitation (BGA)

kg d'azote N	sur SAU	par ha	Plafond / ha en vigueur
Apports d'azote	16298	148,3	50
dont restitution au pâturage	0	0,0	
dont épandage N organique	11381	103,6	
dont fertilisation minérale	4917	44,7	
Exportation par les récoltes	16736	152,3	
Solde BGA (apport-export)	-437	-4,0	
Solde BGA hors légumineuses *	-437	-4,0	

* Légumineuses à soldes négatifs	0,0 ha
Total des soldes négatifs	0 kg N

10) Apports de phosphore et balance globale en phosphore

kg de P ₂ O ₅	sur SAU	par ha	Plafond en vigueur
Apports de phosphore	7251	66,0	85
dont Restitutions pâturage	0	0,0	
Epannage P organique	6551	59,6	
Fertilisation minérale	700	6,4	
Exportation par les récoltes	7221	65,7	Apport/Export 100%
Solde de la balance phosphore (apport-export)	30	0,3	

sur SRD	par ha	Plafond en vigueur
7251	71,7	85

7.1) Bilan fourrager

> Fourrages produits sur l'exploitation	t MS	Achat - cession	t MS disponibles
Herbe pâturée	0		0
Herbe fauchée	5		5
Maïs ensilage	0		0
Betterave	0		0
Autres fourrages pâturés	0		0
Autres fourrages fauchés	70		70
Total	75	0	75

> Substituts de fourrages

Fourr. déshydratés, drèches, coproduits...	
Paille aliment	
Total ressources en fourrages	75

>> Besoins du troupeau

	UGB	tMS/UGB	Besoin
Vaches laitières	0	6,2	0
Autres bovins	0	6,2	0
Autres herbivores	0	6,2	0
Total besoins en t de MS			0

Bilan Ressources - Besoins (t MS)	75
Taux de couverture des besoins	

7.2) Gestion du pâturage

Surfaces pâturées	0,0 ha équiv.
Fourrages pâturés	0 t de MS
Seuil critique	0 UGB.JPP/ha
Pression de pâturage	0 UGB.JPP/ha

11) Apports de potassium par les épandages et exportations par les cultures

	sur SAU	par ha
Apports de K ₂ O par les épandages organiques	2401	22
Exportations par les cultures	9208	84

Informations complémentaires :

Synthèse du projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation de

MR JEHANNO JEAN-LUC

PLUVIGNER

Caractéristiques de l'exploitation

Types et importance des cheptels

Herbivores		vaches laitières
Porcins		truies
Volailles		m ²

Azote produits par le cheptel (kg/an)

par tous les animaux 0

Flux d'azote organique (entrées-sorties)

	kg azote	type / procédé
reçu	0	
cédé	-11381	
éliminé	0	
transféré	0	

Nature et quantité d'effluents à gérer en épandage

Type	kg azote
Lisier porc	2925
Lisier porc	8456

Terres agricoles cultivées

Surfaces	(ha)
Surface agricole utile (SAU)	109,9
Surfaces épandables	101,16
Pâtures non épandables	0
Surface recevant des déjections	101,16

Principales cultures (ha)

Céréales, maïs grain	91,27
Colza, pois...	14
Culture fourragères	0
Prairies	1,6
Légumes, autres	2,63

Synthèse du bilan agronomique prévisionnel de l'azote

Apports d'azote issu d'élevage 11381 kg

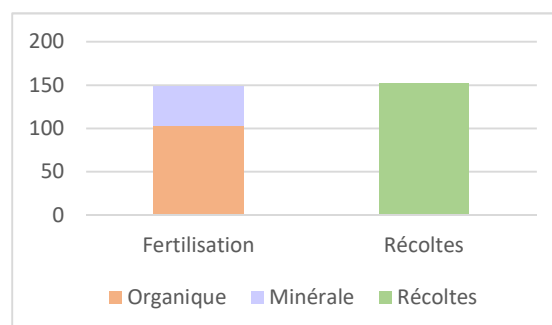
soit une pression de 104 kg N par ha de SAU
(plafond directive nitrates : 170)

Fertilisation azotée sur la SAU en kg de N

Engrais minéraux	4917 kg	45 kg/ha
Fertilisants organiques	11381 kg	104 kg/ha
Total des apports	16298 kg	148 kg/ha

Exportation d'azote par les récoltes

Total des exportations	16736 kg	152 kg/ha
------------------------	----------	-----------



Balance globale en azote

BGA = apports (fertilisation) - sorties (export récoltes)

Solde BGA -437 kg -4 kg/ha

(plafond directive nitrates - ZAR : 50)

La balance globale en azote sera proche de l'équilibre

Synthèse des apports prévisionnels en phosphore

Fertilisation phosphorée sur la SAU en kg de P₂O₅

Engrais minéraux	700 kg	6 kg/ha
Fertilisants organiques	6551 kg	60 kg/ha
Total des apports	7251 kg	66 kg/ha

Sur la surface recevant des déjections

Apports 7251 kg
soit 72 kg/ha

Exportation de phosphore par les récoltes

Total des exportations	7221 kg	65,7 kg/ha
------------------------	---------	------------

Balance globale en phosphore

BGP = apports (fertilisation) - sorties (export récoltes)

Solde BGP 30 kg 0 kg/ha

La balance globale en phosphore sera proche de l'équilibre

Convention d'épandage

Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'élevage ICPE par épandage, Il est convenu entre :

Nom de l'exploitant fournisseur des effluents : SCEA PENN ROZ

Dénommé producteur d'effluent dans ce qui suit.

Demeurant au Kerbastard St Guy

Sur la commune de PLUVIGNER (56 330)

Et

Nom de l'exploitant receveur des effluents

Dénommé agriculteur bénéficiaire dans ce qui suit : Mr JEHANNO Jean-Luc

Demeurant au Kerbastard St Guy

Sur la commune de PLUVIGNER (56 330)

ARTICLE 1 - ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agriculteur bénéficiaire, une quantité d'effluents d'élevage sous forme de **Lisier de porcs**, correspondant à **2 925 unités d'azote** et **2 010 unités P₂O₅** (calculées sur la base des références les plus actuelles) en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre les cocontractants.

Le producteur d'effluent complète le bon de livraison (qui figure dans le cahier de fertilisation) à chaque apport. Il informe annuellement les services de la Préfecture des quantités exportés.

ARTICLE 2- ENGAGEMENT DE L'AGRICULTEUR-BENEFICIAIRE (RECEVEUR DES EFFLUENTS)

L'agriculteur-bénéficiaire atteste que son exploitation agricole comporte:

Catégorie des animaux	Effectifs	uN totales produites	Surface Agricole Utile (SAU) total (ha)	Surface Potentiellment Epandable (SPE) (ha)	SPE mise à disposition (Ha) voir en annexe le nom et surface des îlots RPG)
-			109.9	101.2	101.2

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à valoriser annuellement la quantité de **2 925d'azote** et de **2 010 P₂O₅** mise à disposition par le producteur d'effluent sur les surfaces de terres épandable répertoriées en annexe technique de la présente convention et figurant au plan d'épandage du producteur d'effluent.

L'agriculteur bénéficiaire déclare recevoir des effluents d'un autre élevage :

– EARL JEHANNO à PLUVIGNER, des lisiers de porcs pour 8456uN et 4541uP₂O₅

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de ces effluents, en respectant les règles définies par la législation sur les Installations Classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur). L'agriculteur bénéficiaire atteste que les surfaces épanchables et pâturées de son exploitation sont aptes à recevoir des quantités d'effluents (effluent produit sur place + effluent importé-effluent exporté)

ARTICLE 3 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention porte sur une durée de trois années à compter de la date de l'arrêté préfectoral d'autorisation ou du récépissé de déclaration de l'installation classée du producteur.

ARTICLE 4- CHANGEMENT D'EXPLOITANT AGRICOLE

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière...) l'agriculteur bénéficiaire devra en avvertir le producteur d'effluent dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception. Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture (service des Installations Classées agricoles).

ARTICLE 5 - RESILIATION

Avant son terme normal (3 ans), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires. La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire.

Une fois l'accord des 2 parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la préfecture dans un délai de 3 mois avant la date de résiliation (service des Installations Classées agricoles) les solutions envisagées pour compenser cette résiliation.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des Installations Classées agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

Fait en deux exemplaires à PLUVIGNER., le... 21/03/2022

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

Le producteur d'effluent

« Lu et Approuvé »


L'agriculteur bénéficiaire

« Lu et Approuvé »


LE FUR Sandrine

Projet de valorisation des effluents d'élevage et de fertilisation des cultures

Exploitation : LE FUR SANDRINE LANDEVANT

1) Azote et phosphore d'origine animale produits par le cheptel

BOVINS (et autres herbivores)	effectif	UGB fourrage	mois au pâturage	Azote (kg N)			Phosphore (kg P2O5)			% lisier N maît
				par animal	N total	N maîtrisable	par animal	P2O5 total	P2O5 maîtrisable	
	0		0,00							60
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
										0
Total	0	0,0	UGB_JPP		0	0		0	0	
			0							

VOLAILLES	type de production	effectif	bandes par an	norme de rejet	Azote (kg N)		Phosphore (kg P2O5)		% lisier
					N total	N maîtrisable	norme de rejet	P2O5 total	
					0	0	0	0	0
					0	0	0	0	0
					0	0	0	0	0
					0	0	0	0	0
					0	0	0	0	0
Total					0	0	0	0	

PORCS	effectifs	type aliment.	type déjection	par animal	Azote (kg N)		Phosphore (kg P2O5)		N lisier urine
					N total	N maîtrisable	par animal	P2O5 total	
				0,00	0	0	0,00	0	
				0,00	0	0	0,00	0	
				0,00	0	0	0,00	0	
				0,00	0	0	0,00	0	
				0,00	0	0	0,00	0	
				0,00	0	0	0,00	0	
Total de l'élevage					0	0	0	0	
					0		0		
					0		0		

2) Quantités d'azote et phosphore maîtrisables après importation, exportation ou traitement

Origine d'élevage	Azote (kg N)				Phosphore (kg P2O5)				mode d'élimination provenance destination
	produit	réduit ou éliminé	+ import - export	Reste à gérer	produit	réduit ou éliminé	+ import - export	Reste à gérer	
type de produits									
Fumier bovin	0		0	0	0		0	0	
Fumier volaille-4m	0		0	0	0		0	0	
Fumier porc - 6 mois	0		0	0	0		0	0	
Lisier bovin	0		0	0	0		0	0	
Lisier volaille-canard	0		0	0	0		0	0	
Lisier porc	0		450	450	0		309	309	SCEA PENN ROZ-LANDEVANT
	0		0	0	0		0	0	
			0	0			0	0	
			0	0			0	0	
			0	0			0	0	
			0	0			0	0	
Total	0	0	450	450	0	0	309	309	

3) Produits fertilisants à épandre sur l'exploitation et teneur en azote moyenne

Produits fertilisants	abréviation	Azote kg N	N issu d'élevage	Perte stock prolongé	reste à épandre	Teneur* N/t	Masse* t	% N issu élevage
Lisier porc	Li.por	450	450		450	3,0	150	100
		0	0		0			0
		0	0		0			0
		0	0		0			0
		0	0		0			0
		0	0		0			0
		450	450		450			0

(* estimation)

4) - Utilisation du foncier

Hors parcours	(ha)	SAU	SPE	Hors SPE
Cultures		6,2	6,2	0,0
Prairies non pâturées				0,0
Prairies pâturées				0,0
Autres				0,0
Total		6,2	6,2	0,0

Parcours (plein air) (ha) 0,0

Surface recevant des déjections

SRD 6,2

Emis au pâturage

	Azote	P2O5
Total	0	0
par ha	0,0	0,0

Emis sur parcours

	Azote	P2O5
Total	0	0
par ha	0,0	0,0

5b) Projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation

SCH*	Cultures Fourrages	Rendements récoltés		Exportation par les récoltes						Besoins N de la culture		Estimation de la fourniture par le sol (kg N/ha)							Calcul de la dose	Dose à apporter (fourchette) kg N / ha		Dose prévue N eff/ha	
		Principal fauche	Résidu pâturé	Azote N		P2O5		K2O		par u	par ha	Mhs	Mha	Mhp	Mhr	Rsh	- Rfc	Total		de	à		
1	Blé	65,0 q	export	2,5	163	1,1	72	1,7	111	3,0	195	60	9	0	-10	50	-30	79	116	96	136	130	
1	Maïs grain	78,0 q	enfoui	1,5	117	0,7	55	0,5	39	2,3	179	84	12	0	20	10	-30	96	83	63	103	85	

Synthèse et bilans du projet agronomique sur l'exploitation

LE FUR SANDRINE

LANDEVANT

6) Principales cultures

Surfaces de l'exploitation	SAU ha
Céréales	4,0
Colza (oléagineux)	
Pois (protéagineux)	
Maïs grain	2,2
Légumes	
Jachères, vergers...	
Maïs ensilage	
Autres fourrages	
Prairies de fauche	
Prairies pâturées	
Total	6,2

Parcours volailles	0,0
Dérobées pâturées	0,0
Autres dérobées	0,0

8) Fertilisation azotée et pression par ha

Azote (kg)	sur SAU	par ha	Plafond / ha directive nitrate
N issu d'élevage	450	73	170
N organique non élevage	0	0	
N minéral (kg N)	417	68	
N total (kg)	867	141	

9.1) Comparaison des apports d'N élevage et exports des récoltes

kg d'azote N	sur SAU	ratio Apport / Export
Apports N élevage	450	50%
Exportations	902	

9.2) Balance globale de fertilisation azotée sur l'exploitation (BGA)

kg d'azote N	sur SAU	par ha	Plafond / ha en vigueur
Apports d'azote	867	140,9	50
dont restitution au pâturage	0	0,0	
dont épandage N organique	450	73,2	
dont fertilisation minérale	417	67,7	
Exportation par les récoltes	902	146,6	
Solde BGA (apport-export)	-35	-5,7	
Solde BGA hors légumineuses *	-35	-5,7	

7.1) Bilan fourrager

	t MS	Achat - cession	t MS disponibles
> Fourrages produits sur l'exploitation			
Herbe pâturée	0		0
Herbe fauchée	0		0
Maïs ensilage	0		0
Betterave	0		0
Autres fourrages pâturés	0		0
Autres fourrages fauchés	0		0
	0	0	0

> Substituts de fourrages

Fourr. déshydratés, drèches, coproduits...	
Paille aliment	
Total ressources en fourrages	0

>> Besoins du troupeau

	UGB	tMS/UGB	Besoin
Vaches laitières	0	6,2	0
Autres bovins	0	6,2	0
Autres herbivores	0	6,2	0
Total besoins en t de MS			0

Bilan Ressources - Besoins (t MS)	0
Taux de couverture des besoins	

7.2) Gestion du pâturage

Surfaces pâturées	0,0 ha équiv.
Fourrages pâturés	0 t de MS
Seuil critique	0 UGB.JPP/ha
Pression de pâturage	0 UGB.JPP/ha

10) Apports de phosphore et balance globale en phosphore

kg de P ₂ O ₅	sur SAU	par ha	Plafond en vigueur
Apports de phosphore	395	64,2	395
dont Restitutions pâturage	0	0,0	
Epannage P organique	309	50,2	64,2
Fertilisation minérale	86	14,0	
Exportation par les récoltes	403	65,6	Apport/Export 98%
Solde de la balance phosphore (apport-export)	-8	-1,4	

11) Apports de potassium par les épandages et exportations par les cultures

	sur SAU	par ha
Apports de K ₂ O par les épandages organiques	320	52
Exportations par les cultures	526	86

Informations complémentaires : "

Synthèse du projet d'épandage et de fertilisation sur l'exploitation de

LE FUR SANDRINE

LANDEVANT

Caractéristiques de l'exploitation

Types et importance des cheptels

Herbivores	vaches laitières
Porcins	truies
Volailles	m ²

Azote produits par le cheptel (kg/an)

par tous les animaux 0

Flux d'azote organique (entrées-sorties)

	kg azote	type / procédé
reçu	0	
cédé	-450	
éliminé	0	
transféré	0	

Nature et quantité d'effluents à gérer en épandage

Type	kg azote
Lisier porc	450

Terres agricoles cultivées

Surfaces	(ha)
Surface agricole utile (SAU)	6,15
Surfaces épandables	6,15
Pâtures non épandables	0
Surface recevant des déjections	6,15

Principales cultures (ha)

Céréales, maïs grain	6,15
Colza, pois...	0
Culture fourragères	0
Prairies	0
Légumes, autres	0

Synthèse du bilan agronomique prévisionnel de l'azote

Apports d'azote issu d'élevage 450 kg

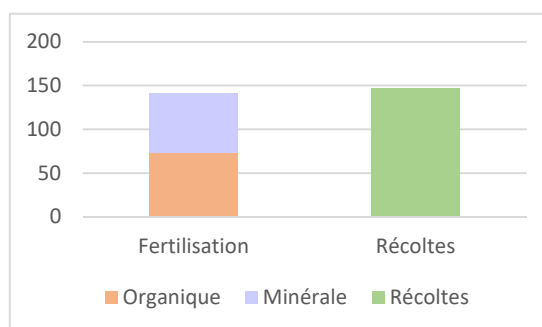
soit une pression de 73 kg N par ha de SAU
(plafond directive nitrates : 170)

Fertilisation azotée sur la SAU en kg de N

Engrais minéraux	417 kg	68 kg/ha
Fertilisants organiques	450 kg	73 kg/ha
Total des apports	867 kg	141 kg/ha

Exportation d'azote par les récoltes

Total des exportations	902 kg	147 kg/ha
------------------------	--------	-----------



Balance globale en azote

BGA = apports (fertilisation) - sorties (export récoltes)

Solde BGA -35 kg -6 kg/ha

(plafond directive nitrates - ZAR : 50)

La balance globale en azote sera proche de l'équilibre

Synthèse des apports prévisionnels en phosphore

Fertilisation phosphorée sur la SAU en kg de P₂O₅

Engrais minéraux	86 kg	14 kg/ha
Fertilisants organiques	309 kg	50 kg/ha
Total des apports	395 kg	64 kg/ha

Sur la surface recevant des déjections

Apports 395 kg
soit 64 kg/ha

Exportation de phosphore par les récoltes

Total des exportations	403 kg	65,6 kg/ha
------------------------	--------	------------

Balance globale en phosphore

BGP = apports (fertilisation) - sorties (export récoltes)

Solde BGP -8 kg -1 kg/ha

La balance globale en phosphore sera proche de l'équilibre

Convention d'épandage

Dans le cadre d'une valorisation agricole des effluents d'élevage ICPE par épandage, Il est convenu entre :

Nom de l'exploitant fournisseur des effluents : SCEA PENN ROZ

Dénommé producteur d'effluent dans ce qui suit.

Demeurant au Kerbastard St Guy

Sur la commune de PLUVIGNER 56 330

Et

Nom de l'exploitant receveur des effluents LE FUR Sandrine

Dénommé agriculteur bénéficiaire dans ce qui suit.

Demeurant à Kerdrain

Sur la commune de LANDEVANT 56 690

ARTICLE 1 - ENGAGEMENT DU PRODUCTEUR

Le producteur d'effluent s'engage, chaque année, à mettre à disposition de l'agriculteur bénéficiaire, une quantité d'effluents d'élevage sous forme de **lisier de porcs**, correspondant à **450 unités d'azote** et **309 unités P₂O₅** (calculées sur la base des références les plus actuelles) en période d'utilisation appropriée au plan agronomique et conformément à un programme prévisionnel établi chaque année entre les cocontractants.

Le producteur d'effluent complète le bon de livraison (qui figure dans le cahier de fertilisation) à chaque apport. Il informe annuellement les services de la Préfecture des quantités exportés.

ARTICLE 2- ENGAGEMENT DE L'AGRICULTEUR-BENEFICIAIRE (RECEVEUR DES EFFLUENTS)

L'agriculteur-bénéficiaire atteste que son exploitation agricole comporte:

Catégorie des animaux	Effectifs	uN totales produites	Surface Agricole Utile (SAU) total (ha)	Surface Potentiellment Ependable (SPE) (ha)	SPE mise à disposition (Ha) voir en annexe le nom et surface des îlots RPG)
0	0	0	6.15	6.15	6.15

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à valoriser annuellement la quantité de **450 d'azote** et de **309P₂O₅** mise à disposition par le producteur d'effluent sur les surfaces de terres épandable répertoriées en annexe technique de la présente convention et figurant au plan d'épandage du producteur d'effluent.

L'agriculteur bénéficiaire déclare ne recevoir aucun autre effluent d'un autre élevage.

L'agriculteur bénéficiaire s'engage à assurer une bonne utilisation agronomique de ces effluents, en respectant les règles définies par la législation sur les Installations Classées en vigueur (précisées dans l'arrêté préfectoral du producteur). L'agriculteur bénéficiaire atteste que les surfaces épanchable et pâturées de son exploitation sont aptes à recevoir des quantités d'effluents (effluent produit sur place + effluent importé-effluent exporté)

ARTICLE 3 - DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention porte sur une durée de trois années à compter de la date de l'arrêté préfectoral d'autorisation ou du récépissé de déclaration de l'installation classée du producteur.

ARTICLE 4- CHANGEMENT D'EXPLOITANT AGRICOLE

En cas de changement d'exploitant agricole, ou s'il est mis fin à l'exploitation des parcelles (cessation d'activité, vente ou mutation foncière...) l'agriculteur bénéficiaire devra en avertir le producteur d'effluent dès sa décision, par lettre recommandée avec accusé de réception. Une copie de cette correspondance sera adressée à la Préfecture (service des Installations Classées agricoles).

ARTICLE 5 - RESILIATION

Avant son terme normal (3 ans), la convention ne peut être résiliée qu'avec l'accord des deux parties signataires. La résiliation de la présente convention nécessite un préavis de six mois adressé sous pli recommandé par l'une des parties à l'autre partie signataire.

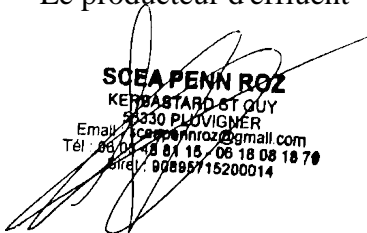
Une fois l'accord des 2 parties obtenu, le producteur d'effluent adresse à la préfecture dans un délai de 3 mois avant la date de résiliation (service des Installations Classées agricoles) les solutions envisagées pour compenser cette résiliation.

La convention peut être renouvelée par tacite reconduction pour une durée équivalente, sauf dénonciation par l'une des parties, par lettre recommandée adressée à l'autre signataire, ainsi qu'à la préfecture (service des Installations Classées agricoles), six mois avant la date d'expiration de la période en cours.

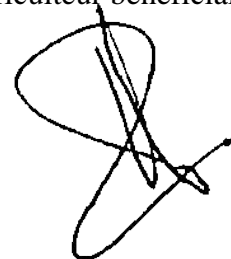
Fait en deux exemplaires à LANDEVANT, le 14/04/2022

Signatures précédées de la mention « Lu et approuvé »

Le producteur d'effluent


SCEA PENN ROZ
KERBASTARD ST GUY
53330 PLUVIGNER
Email : scrapennroz@gmail.com
Tél : 06 04 18 01 15 / 06 18 08 18 79
Siret : 90285715200014

L'agriculteur bénéficiaire



Pièces supplémentaires 5: Contrat de location de fosse

CONTRAT DE MISE A DISPOSITION D'UNE FOSSE

Entre les soussignés

SCEA PENN ROZ
Kerbastard Saint Guy
56330 PLUVIGNER

et

Mr Et Mme Jean DREAN
Kerdoret
56330 PLUVIGNER

Par ce contrat, il est défini que Mr et Mme Jean DREAN mettent à disposition de la SCEA PENN ROZ, une fosse de 417 m³ utiles. Cette fosse est située au lieu-dit « Kerdoret... » sur la commune de PLUVIGNER.

Elle servira de stockage des effluents en attente d'épandage, sur les terres de Mme Nicole LE DANTEC, fille de Mr et Mme Jean DREAN, qui a repris les terres en exploitation et prêteur de terre de la SCEA Penn Roz.

La fosse est située à plus de 100 mètres de tiers. Il existe deux habitations, sur le site, en propriété de Mr et Mme DREAN.


Deux habitations sont présentes dans les 100 m, l'habitation des propriétaires et la seconde habitation est temporairement occupée Mme Virginie Brunet.

La fosse est conforme aux attentes en terme de sécurité (grillage et signalétique) et devra être maintenue conforme. Les associés devront veiller à sa bonne sécurité.

Le présent contrat est établi pour une durée initiale de trois ans renouvelable par tacite reconduction.

Fait à Pluvigner, le 03/02/2022

Signature SCEA Penn Roz
Po J-L J


SCEA PENN ROZ
KERBASTARD ST GUY
56330 PLUVIGNER
Email: scea-pennroz@gmail.com
Tél : 06 07 14 84 15 / 06 18 08 18 79
Siret : 00865715200014

Signature du propriétaire



Pièces supplémentaires 6 : Demande de dérogation pour changement d'échelle pour les plans

Nous avons l'honneur de solliciter conformément à l'article R 512-6 - 3 du Code de l'environnement, l'autorisation de faire figurer dans le présent dossier un plan d'ensemble à l'échelle 1/500 en lieu et place du même plan qui aurait dû être présent à l'échelle réglementaire 1/200 ème.

En effet, compte tenu des difficultés pratiques liées au format dudit plan au 1/200, l'échelle d'un tel plan peut être remplacée par une échelle plus adéquate améliorant la compréhension du document.

Recevez, Mr le Préfet, l'expression de nos sentiments respectueux.

Pièces supplémentaires 7: Déclaration forage

Mise à jour banque du sous-sol (puits-forage)

Ce document atteste que Rémi JEHANNO a déposé le 23 juin 2022 un dossier sur la démarche « Mise à jour banque du sous-sol (puits-forage) ».

Identité du demandeur

Prénom : Rémi
Nom : JEHANNO

Dossier

Numéro de dossier : 9148182
Dossier déposé le : 23 juin 2022
État du dossier : déposé, en attente d'examen par l'administration

Service administratif

Service : Police de l'eau, DDTM
Adresse postale : 1, Allée du Général Le Troadec BP 520 - 56019 VANNES cedex
Email de contact : ddtm-poleeau@morbihan.gouv.fr
Téléphone : 02 56 63 74 78

Fait le 23 juin 2022,
La direction de demarches-simplifiees.fr